

ERRATUM.

L'IMPRESSION de cette publication s'est faite en l'absence du Docteur LABRIE, pour Québec; de là les nombreuses erreurs typographiques qui s'y sont glissées, dont il indique les principales dans l'erratum suivant, priant le public de l'excuser, et le lecteur, de les corriger à la main, surtout dans les exemplaires qui seraient mis entre les mains de jeunes personnes qui ne pourraient rétablir le sens du texte, souvent détruit par ces fautes.

PAGE 30, ligne	41e, après constitué ajoutez,		les
34,	10e, au lieu de <i>qui prouve,</i>	lisez,	que procure
35,	39e, au lieu de <i>qu'elle n'entendait pas,</i>	qu'ils n'entendaient pas	
36,	11e, <i>cause</i>		clause
37,	10e, <i>laissa</i>		laisse
	36e, après <i>gouvernement</i> ajoutez		et
	39e, <i>borné</i>	lisez,	bornée
	42e, au lieu de <i>ces</i>		leurs
38,	29e, <i>sens</i>		Cens
	41e, <i>actuel</i>		annuel
39,	13e, <i>pour</i>		par
	14e, <i>ses</i>		ces
	43e, <i>et souvent</i>		si souvent
42,	16e, <i>sens</i>		cens
43,	3e, <i>toutes</i>		rarement
	32e, <i>point</i>		paraît
	34e, <i>sous Burton; les</i>	lisez	Sous Burton les
	44e, <i>accusations</i>		accusatrices
44,	21e, <i>leur</i>		leurs
45,	23e, après <i>clair</i> ajoutez,		que
46,	14e, retranchez le mot		si
	24e, au lieu de <i>un</i>		son
55,	37e, au lieu de <i>refus</i>		réfuge
65,	37e, après <i>second</i> ajoutez,		dont
73,	5e, <i>pouvu</i>		pourvu
	18e, <i>cellé</i>		scellé
86,	28e & 29e, <i>admission</i>		administration.